

ATTESTATION DE SURFACE

Je soussigné(e), _____

Demeurant à : _____

Déclare attester que la surface mentionnée ci-dessous correspond à la réalité.

Détails de l'attestation :

Adresse du bien : _____

Surface habitable totale (en m²) : _____

Surface annexes (balcons, caves, garages) (en m²) : _____

Cette mesure a été réalisée conformément aux normes françaises applicables en matière de mesurage de surface habitable.

Conditions et mentions légales :

1. Base légale

L'attestation est établie conformément à la loi Carrez et autres réglementations en vigueur en France. Elle engage la responsabilité du déclarant au titre de la véracité des informations fournies.

2. Objet de l'attestation

Cette attestation vise à garantir que la surface indiquée est conforme à la réalité au moment de la signature du présent document. Elle est destinée à être annexée à tout acte de vente ou location.

3. Limitation de responsabilité

Le déclarant ne peut être tenu responsable des variations de surface intervenant postérieurement à la date de la présente attestation, notamment en cas de travaux ou modifications immobilières.

4. Vérification

Le bénéficiaire de l'attestation est invité à effectuer toute vérification qu'il juge nécessaire en complément de ce document.

5. Utilisation

La présente attestation ne dispense pas de toute autre obligation légale relative à la vente ou la location du bien immobilier.

6. Signature

Fait pour valoir ce que de droit, en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Signature du déclarant

Signature du bénéficiaire

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-attestation-de-surface/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.